

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Sept PES Konz.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Disinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 917 44 22

No. Fax 031 / 917 44 20

E-Mail info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Service émetteur /
téléphone Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 917 44 22**Adresse/fabricant**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG August-Hanken-Str. 30

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

E-Mail produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY: +33 3 83 22 50 50

Belgisch Antigifcentrum: 070 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Org. Perox. F H242

Met. Corr. 1 H290

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Skin Corr. 1A H314

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 1 H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger**

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260.9	Ne pas respirer les poussières/brouillards/vapeurs.
P280.2	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Acide peracétique;Péroxyde d'hydrogène en solution

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Péroxyde d'hydrogène en solution**

No. CAS	7722-84-1
No. EINECS	231-765-0
Numéro d'enregistrement	01-2119485845-22-XXXX
Concentration	>= 25 < 50 %
Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Acide acétique

No. CAS	64-19-7
No. EINECS	200-580-7
Numéro d'enregistrement	01-2119475328-30-XXXX
Concentration	>= 1 < 10 %

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

Skin Corr. 1A H314
 Flam. Liq. 3 H226

Acide peracétique

No. CAS 79-21-0
 No. EINECS 201-186-8
 Numéro d'enregistrement 01-2119531330-56-XXXX
 Concentration >= 1 < 10 %
 Flam. Liq. 3 H226
 Aquatic Acute 1 H400
 Aquatic Chronic 1 H410
 Skin Corr. 1A H314
 Acute Tox. 4 H302
 Acute Tox. 4 H312
 Org. Perox. D H242
 Acute Tox. 4 H332

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
 Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
 Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol résistant aux acides. Prévoir la ventilation des récipients.

Ne pas stocker avec des matières combustibles. Ne pas stocker avec des textiles. Ne pas stocker en commun avec: Agents réducteurs, Bases

Classe de stockage 5.2 Des peroxydes organiques

d'après TRGS 510

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide acétique

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 25 mg/m³ 10 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 50 mg/m³ 20 ppm(V)

Limitation maximale: 4x15; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse; Etablie le: 2005

Acide peracétique

Liste SUVA

Type MAK

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: 2005

Peroxyde d'hydrogène en solution

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 0,71 mg/m³ 0,5 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 0,71 mg/m³ 0,5 ppm(V)

Limitation maximale: 15 min; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005

8.2. Contrôles de l'exposition

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide		
Couleur	incolore		
Odeur	piquante		
valeur pH			
Valeur	env. 3		
Concentration/H ₂ O	1	%	
Point d'éclair			
Valeur	> 73		°C
Densité			
Valeur	env. 1,11		kg/l
Hydrosolubilité			
Remarque	miscible		
Viscosité			
Valeur	env. 10		s
méthode	DIN 53211 4 mm		

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés.

10.2. Stabilité chimique

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits de décomposition gazeux provoquent une surpression dans les conteneurs hermétiquement fermés. Réagit au contact des impuretés.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

10.5. Matières incompatibles

Réactions avec les alcalis et les métaux. Réagit au contact des substances combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxygène, Eau

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	177	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Peroxyde d'hydrogène en solution

Espèces	rat		
DL50	1190	mg/kg	

Acide peracétique

Espèces	rat		
DL50	100	mg/kg	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	> 10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Peroxyde d'hydrogène en solution

Espèces	lapin		
DL50	> 2000	mg/kg	

Acide peracétique

Espèces	lapin		
DL50	1100	mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	35,6	mg/l
-----	------	------

Administration/Forme	Vapeurs
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

ATE	4,85	mg/l
-----	------	------

Administration/Forme	Poussières/Brouillards
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Acide peracétique

Espèces	rat			
CL 50	76	à	241	mg/l
Durée d'exposition	4	h		

Corrosion/irritation cutanée

Corrosion de la peau et des muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Fortement corrosif

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation (Composants)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Substance de référence	Acide peracétique		
Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	0,9	à	2,0 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les poissons**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	16,4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	38,5		mg/l
Durée d'exposition	7	d	

Acide peracétique

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	0,9	à	2,0 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies

Substance de référence	Acide peracétique		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,5	à	1,0 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les daphnies**Peroxyde d'hydrogène en solution**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,4		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Acide peracétique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,5	à	1,0 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues

Substance de référence	Acide peracétique		
Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	0,18	à	1,0 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues**Peroxyde d'hydrogène en solution**

NOEC	0,63		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Acide peracétique

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	0,18	à	1,0 mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les bactéries

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

La dégradabilité facile**Peroxyde d'hydrogène en solution****12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

No. ONU 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE, (Acide peracétique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.2(8)

14.5. Dangers pour l'environnement

Etiquetage écologique DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Code de restrictions en tunnels D

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

No. ONU 3109

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (Peracetic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 5.2

Le danger secondaire 8

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin Polluant marin

Etiquetage écologique DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* Sept PES Konz.

Date de révision: 05.07.2018

8770016223

Version: 15 / CH

Master No. MA-214

Date d'impression: 07.08.18

EmS

F-J, S-R

SECTION 15: Informations réglementaires

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de blanchiment oxygénés

prescriptions nationales de la Suisse

OFSPT-No. 2361409

COV

COV (CE) 0 %

COV (CH) 9 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

abréviations

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Org. Perox. D	Peroxyde organique, Types D
Ox. Liq. 1	Liquide comburant, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.